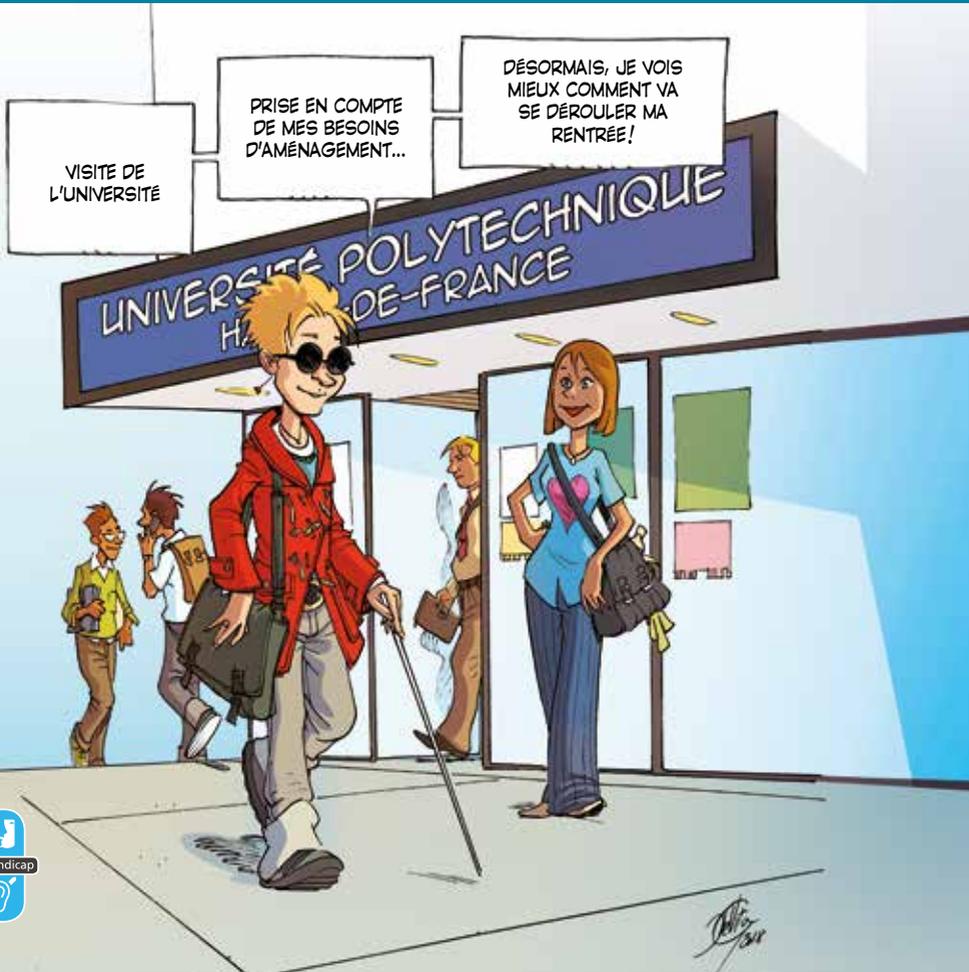


GUIDE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP





ÉDITO

Bienvenue à l'université polytechnique Hauts-de-France !

Vous avez été admis dans une université qui s'engage auprès de tous les étudiants dans la réussite de leurs parcours d'études et leur insertion professionnelle.

En accord avec cet engagement, ce guide vous présente les mesures d'accompagnement en moyens humains, techniques ou pédagogiques que nous pouvons proposer aux étudiants en situation de handicap. Nous espérons qu'il vous sera utile.

Conscients de l'intensité de la vie estudiantine et des difficultés que vous pourriez rencontrer à trouver des informations ou à réaliser vos démarches administratives, nous sommes à votre écoute. Le Relais handicap, soutenu par l'action du Centre de Santé et des référents handicap, est à votre disposition pour vous aider à créer les conditions de votre réussite.

Conformément au principe d'égalité et de non-discrimination entre les femmes et les hommes, dans la totalité du texte, l'utilisation du genre masculin a valeur collective et générique. Les désignations des personnes et des responsabilités concernent donc indifféremment des femmes et des hommes.

SOMMAIRE

- P. 04** Définition du handicap
- P. 06** Des interlocuteurs à votre écoute
- P. 08** Un accompagnement personnalisé dès votre admission
- P. 10** Des aménagements pour vous donner toutes les chances de réussir
- P. 12** Un accès au savoir facilité
- P. 14** La vie sur le campus
- P. 16** Un soutien pour aborder votre premier emploi

**Campus du Mont Houy
(Aulnoy les Valenciennes)**
59313 Valenciennes
Cedex 9

Centre Universitaire de Cambrai
6 rue de Rambouillet
59400 Cambrai

Pôle Universitaire de Maubeuge
Bvd du Général de Gaulle
59600 Maubeuge

Créative Mines Site d'Arenberg
Avenue Michel Rondet
59135 Wallers

Les Tertiales
rue des Cent Têtes
59300 Valenciennes



CE SONT LES SEULES QUI PEUVENT
DISCUTER À VOIX HAUTE
SANS FAIRE DE BRUIT
EN SALLE DE DOCUMENTATION!

VOTRE CONTACT RELAIS HANDICAP UNIQUE POUR TOUS LES CAMPUS

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE : 03 27 51 10 46

scrse-relaishandicap@univ-valenciennes.fr

DÉFINITION DU HANDICAP

Vous avez été admis à l'UPHF, félicitations ! Fidèle à sa démarche de défense de l'égalité des chances, l'université s'engage pour que le handicap ne soit pas un frein à vos études. Et puisque bien accompagner les situations de handicap, nécessite de bien les comprendre, voici quelques précisions sur le sujet.

QUE DIT LA LOI ?

La définition du handicap selon la loi du 11 février 2005 :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le handicap : une question de contexte

Le handicap se définit par rapport à un environnement de travail. Une déficience donnée, créera une situation de handicap ou non en fonction des contraintes propres à l'activité de la personne concernée.



DÉCLARER SON HANDICAP C'EST OPTIMISER SES CONDITIONS D'ÉTUDES

Pour étudier dans de bonnes conditions, le handicap peut être compensé. De nombreuses solutions existent pour concilier contraintes dues au handicap et études réussies. Ces solutions peuvent être humaines, organisationnelles ou techniques. Vous trouverez dans ce guide les démarches à suivre pour en bénéficier si nécessaire. N'hésitez

pas, toute une équipe est à votre écoute ! L'université peut vous proposer des aménagements pédagogiques, mais aussi vous informer dans vos démarches pour obtenir des aides à la vie quotidienne de la part de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), Transval pour le transport, etc.

DES RÉALITÉS TRÈS DIVERSES

Saviez-vous que seules 3 % des personnes en situation de handicap sont en fauteuil roulant ? Que 80 % des handicaps sont invisibles ? Voici quelques exemples qui démontrent que le handicap recouvre une réalité bien plus large que ce que l'on imagine souvent.



Troubles cognitifs



Déficience auditive



Malvoyance



• Phobies

• TOC

• Dépression



• Handicap moteur
Lombalgie

• Membre amputé
ou atrophié

• Hernie discale



• Maladie invalidante

• Sida

• Cancer

• Épilepsie

• Allergies

• Diabète



DES INTERLOCUTEURS À VOTRE ÉCOUTE

Le Relais handicap se présente comme guichet unique pour assurer l'accueil et simplifier les démarches des étudiants en situation de handicap, sur l'ensemble des campus de l'université. Si vous estimez devoir bénéficier d'un aménagement de vos études et/ou de vos examens, n'hésitez pas à le contacter. Il s'appuie sur tout un réseau d'interlocuteurs qui est au service de votre parcours d'études.



03 27 51 10 46

scrse-relaishandicap@univ-valenciennes.fr



LE RELAIS HANDICAP

Pour vous soutenir tout au long de votre parcours universitaire, l'UPHF s'appuie sur les compétences de son Relais handicap. Ses domaines d'actions étendus permettent de répondre à vos besoins spécifiques :

- Accueillir et accompagner tous les étudiants en situation de handicap, durable ou temporaire.
- Analyser les besoins d'aménagement d'études et d'examens.
- Mettre en œuvre des aides matérielles et humaines en collaboration avec les départements de formation.
- Coordonner l'ensemble des actions menées autour de la question du handicap, actions de sensibilisation notamment.

- Suivre, avec les services compétents, les mesures visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments.
- Accompagner l'insertion professionnelle des étudiants en lien avec le service carrières.
- Développer des partenariats avec les structures et les institutions externes liées au handicap, ainsi qu'avec le monde professionnel.

Contact :

du lundi au vendredi

UPHF Le Mont Houy,
59313 Valenciennes Cedex 09,
Bâtiment Watteau Rez-de-Chaussée

Tél: 03 27 51 10 46

scrse-relaishandicap@univ-valenciennes.fr

LES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

↳ Le Centre de Santé / SUMPPS

Intervient plus tôt possible dans le processus de diagnostic et de prescription car il a notamment pour rôle de proposer des aménagements d'études et de participer à l'évaluation des besoins pédagogiques. Il s'assure par des rendez-vous annuels que les aménagements proposés sont bien adaptés à l'étudiant.

L'infirmier référent handicap est l'interlocuteur du service. Le médecin délégué

CDAPH (Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) émet un avis pour les aménagements de cours et/ou d'examen, sur dossier.

Contact :

du lundi au vendredi de 8H00 à 17H00

UPHF Le Mont Houy
59313 Valenciennes Cedex 09
Maison des Services à l'Étudiant

Tél: 03 27 51 10 45

↳ Un référent handicap

est présent dans chaque composante de l'université. Il assure le lien entre l'équipe pédagogique et les étudiants. Le référent handicap est notamment en charge de la mise en place d'une partie

des aménagements d'études et plus particulièrement de ceux qui concernent les examens.

Contact :

Rapprochez-vous du Relais handicap pour connaître votre référent.



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DÈS VOTRE ADMISSION

Tout étudiant en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé, quelle qu'en soit la nature (motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante...) et la durée, peut bénéficier, s'il le souhaite, de l'aide du Relais handicap dans ses démarches et notamment dans la déclaration de son handicap, en toute confidentialité.

LE RELAIS HANDICAP INTERVIENT...

Inscription

- Dès le mois de mars : Information
- Fiche de 1^{er} contact
- RDV infirmier puis prescription du Médecin délégué CDAPH de l'UPHF – Etablissement du PAEH

Début des cours

- Convocation de l'équipe plurielle et validation du PAEH
- Mise en place des aménagements

AVANT VOTRE INSCRIPTION...

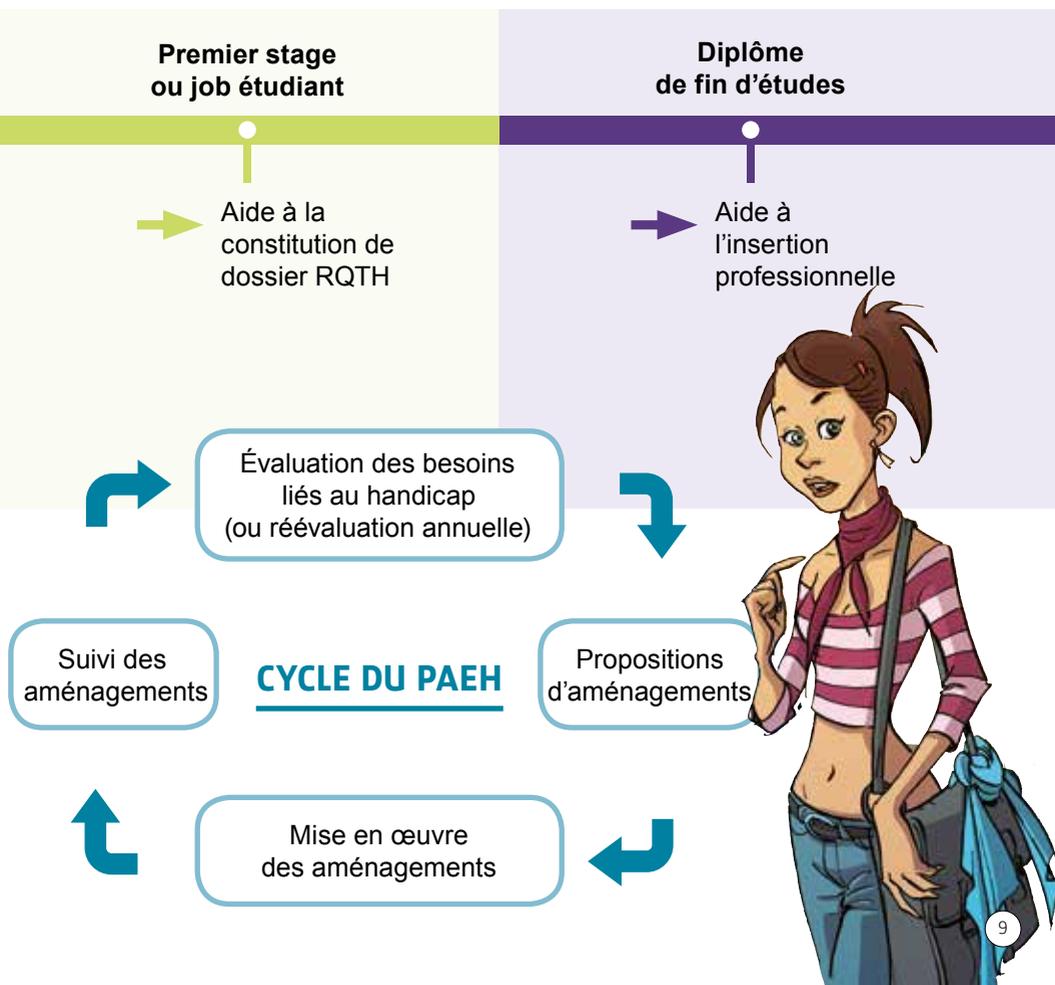
Pour préparer la rentrée, visiter l'université, poser toutes vos questions et spécifier vos besoins, contactez le Relais handicap dès que possible. N'attendez pas la publication de vos résultats du baccalauréat (ou de licence si vous visez une entrée en master).

Un premier contact dès le mois de mars avec le Relais handicap facilitera la mise en œuvre d'aménagements éventuellement conséquents avant votre rentrée.

... ET TOUT AU LONG DE VOTRE CURSUS

Dans le cadre du Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap (PAEH) réévalué chaque année pour vous offrir les compensations adaptées à votre situation, le Relais handicap et le centre de santé préconisent conjointement les aménagements qu'ils estiment nécessaires. La situation du dossier est examinée en réunion appelé « équipe plurielle ».

Cette instance valide ou non les demandes et les prescriptions médicales. Ensuite, le Relais handicap vous informe de sa décision, ainsi que votre département de formation. Enfin, le Relais handicap et les départements de formation mettent en œuvre les aménagements validés. Le PAEH peut être déclenché à partir de la rentrée ou à tout moment pendant votre scolarité.



DES AMÉNAGEMENTS POUR VOUS DONNER TOUTES LES CHANCES DE RÉUSSIR

Pour les études comme pour les examens, le Relais handicap et le centre de santé évaluent ensemble les dispositifs nécessaires aux étudiants. Tout au long du cursus, des entretiens réguliers permettent de suivre et d'ajuster les aménagements décidés en amont, en fonction de l'évolution de la situation de chaque étudiant.



POUR LES ÉTUDES

↪ L'aménagement temps du cursus

Le temps supplémentaire : des adaptations de cursus (morcellement, allongement de cursus) peuvent être mises en place en concertation avec les responsables pédagogiques. Des absences médicalement justifiées peuvent être accordées et les délais de rendus de travaux allongés.

↪ Soutien pédagogique

Un soutien pédagogique peut être apporté par un étudiant d'un niveau supérieur sous la forme d'un tutorat.

↪ Prise de notes

En cas de besoin, l'université rémunère, en qualité de preneur de notes, un étudiant de la même promotion que l'étudiant handicapé ou malade.

↪ Aides techniques

Divers équipements techniques peuvent être prêtés ou mis en place en fonction des besoins et des possibilités techniques et financières (tablettes adaptées, rehausseurs, loupes éclairantes, etc.).

POUR LES EXAMENS

↪ Le temps majoré

Un temps de composition supplémentaire est accordé, selon le cas, pour les épreuves écrites et/ou orales. Ce temps majoré concerne aussi bien les contrôles continus que les examens terminaux.

↪ Adaptation des sujets d'examens

Pour les étudiants malvoyants, la numérisation des sujets d'examen et/ou leur agrandissement peuvent être prévus par les départements de formation. Pour les étudiants sourds, la conversion des épreuves orales en épreuves écrites peut être envisagée.

↪ Le secrétariat

Si vous êtes empêché d'écrire manuellement, (handicap au niveau des membres supérieurs ou handicap visuel), vous pouvez bénéficier d'un secrétaire qui rédige la copie sous votre dictée. Le secrétaire, d'un niveau supérieur à celui du diplôme visé, est recruté par votre composante. Vous composez alors dans une salle particulière.

↪ Aides techniques

Un ordinateur portable muni de logiciels adaptés peut être mis à votre disposition (Antigone, Dragon...).

Le délai de mise en place des aménagements d'examens exige un délai de 3 à 4 semaines (RV médecin, élaboration du PAEH, transmission dans la composante pour recrutement de secrétaire ou de surveillant, etc. Veillez à contacter le Relais Handicap le plus rapidement possible afin que vos examens se déroulent dans des conditions optimales.

Bien évidemment les situations d'urgence peuvent être prise en charge dans un délai plus court suivant justificatifs.



UN ACCÈS AU SAVOIR FACILITÉ

Pour faire progresser l'accessibilité des contenus et des bâtiments, le Relais handicap intervient avec les solutions les plus pertinentes possibles. Cela peut se traduire par des solutions techniques et matérielles ou par des solutions organisationnelles.



LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Antre du savoir, la bibliothèque doit être à la fois facile d'accès et vous proposer d'excellentes conditions de consultation des ouvrages. À l'UPHF, les bibliothèques sont accessibles aux étudiants à mobilité réduite et l'ensemble des équipements est bien sûr adapté au travail en fauteuil. D'autres équipements améliorent l'accessibilité des contenus.

En tant que service commun de l'université, le réseau des bibliothèques universitaires dispose d'un ensemble de services favorisant l'accès à tous :

- Équipements adaptés aux PMR
- Sonnette et rampe d'accès
- Matériels de lecture adaptés pour les personnes déficientes visuelles (sur demande)
- DVD avec sous-titrages pour sourds et malentendants
- Prolongation de la durée des prêts de documents.



LA PLATEFORME NUMÉRIQUE

La plateforme de cours en ligne offre aux étudiants l'accès à leurs supports de cours et de nombreux outils collaboratifs : partage de fichiers, wikis, blogs...

À travers le catalogue de cours, vous accédez à des modules multimédias et des cours en accès libre pour les étudiants inscrits à l'université. La plupart des PDF mis en ligne sont lisibles par les logiciels de synthèse vocale.

BÂTIMENTS ACCESSIBLES

L'université améliore constamment les conditions d'accessibilité de l'ensemble de ses sites : que ce soit par l'installation de rampes, l'accès au stationnement, des ascenseurs...

L'accessibilité ne s'arrête pas là : des boucles magnétiques auditives sont disponibles pour les personnes malentendantes.

**Pour toute suggestion
sur l'amélioration de
l'accessibilité au sein
de l'université, le
Relais handicap est
à votre écoute.**

LA VIE SUR LE CAMPUS

Intégrer l'université est un cap important dans votre parcours, le franchissement d'une nouvelle étape dans la construction de votre avenir. La vie étudiante est une période où se créent de nouveaux liens d'amitié durables, parfois, pour la vie. Bénéficier de toutes les aides auxquelles vous êtes éligible vous permettra d'aborder au mieux ce nouveau pas vers l'autonomie.



DES AIDES POUR SE LOGER ET BOUGER

↪ Le logement

Le portail logement de l'université vous propose une offre de logements diversifiée de qualité, suivez le lien : <https://housing.univ-valenciennes.fr/>

Pour un logement en résidence universitaire, les étudiants en situation de handicap déclarés auprès de la MDPH peuvent prendre contact avec l'assistante sociale du CROUS. N'hésitez pas à la solliciter pour constituer un dossier social étudiant sur le site internet du CROUS.

↪ Les aides

Les étudiants handicapés peuvent bénéficier d'aides financières, comme les autres étudiants, mais également des bourses spécifiques en fonction de leur handicap.

Pour les aides financières au logement, prenez contact avec la caisse d'allocations familiales dont dépend votre logement, et retirez le dossier en vous connectant à www.caf.fr.

↪ L'aide personnalisée mensuelle

En fonction de votre degré d'autonomie, de votre âge, de vos ressources et de votre résidence, **vous pourrez peut-être prétendre à la prestation de compensation du handicap (PCH)**.

Il s'agit d'une aide financière versée par le département, destinée à rembourser les dépenses liées à votre perte d'autonomie. Vous pouvez retirer le dossier auprès de la MDPH de votre département de résidence.

↪ Les transports

Les transports domicile université

Pensez à adresser votre demande de prise en charge au Conseil Général de votre domicile.

Les transports en commun

Retrouvez toutes les informations pour les aides aux transports sur le site : <http://www.hautsdefrance.fr/aide-transport/>

LA VIE ASSOCIATIVE

Vous souhaitez équilibrer votre temps entre études et loisirs ? L'offre sportive et associative de l'université est là pour répondre à vos attentes.

Un tissu associatif regroupe des étudiants qui s'investissent dans des projets humanitaires, culturels, sportifs, citoyens et festifs parmi : (Handi GEA, Handi TC, staps VA, etc...).

LE SERVICE DES SPORTS

Envie de vous maintenir en forme, motivé pour vous entraîner ? N'hésitez pas à vous inscrire auprès du responsable de l'activité qui vous intéresse, tous les cours sont accessibles ! Les équipements incluent des vestiaires et des douches réservées.

Contact :

scrse-sport@univ-valenciennes.fr



UN SOUTIEN POUR ABORDER VOTRE PREMIER EMPLOI

Pour vous donner les moyens de faire rimer carrière avec réussite, la mise en contact avec les entreprises et l'accompagnement dans la démarche de RQTH sont les outils clés mis en œuvre par le Relais handicap.

RQTH : METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ne se limite pas aux personnes déjà en poste : les étudiants concernés ont tout intérêt à faire cette démarche en prévision de leurs stages ou premier emploi. En effet, être déjà déclaré travailleur en situation de handicap

permet de faire rapidement une demande d'aménagement auprès de l'employeur si nécessaire. Les mesures prévues par les entreprises sont variées : aide au financement d'appareillage, aménagement d'emploi du temps et/ou du poste de travail...



RENCONTREZ LES ENTREPRISES

Présent tout au long de votre parcours universitaire, le Relais handicap répond toujours présent pour vous permettre d'aborder le monde professionnel dans les meilleures conditions.

Pour ce faire, il organise un rendez-vous avec Cap emploi afin de booster les opportunités professionnelles.